

DOSSIER DE PRESSE



© Loïc Bel / CD31

SITUATION HYDROLOGIQUE EN HAUTE-GARONNE

Un plan d'actions départemental pour sécuriser la ressource en eau à court, moyen et long termes

Jeudi 25 août 2022



DOSSIER DE PRESSE

Sommaire

INTRODUCTION.....	3
I) LE DÉPARTEMENT, ACTEUR HISTORIQUE POUR LA GESTION DE L'EAU SUR L'ENSEMBLE DE SON TERRITOIRE.....	4
II) DES ACTIONS CONCRÈTES DÉJÀ ENGAGÉES ET PROGRAMMÉES.....	6
III) ANNEXE 1 : LA GARONNE : UNE RESSOURCE NATURELLE ABONDANTE MAIS AVEC DES DIFFICULTÉS RÉCURRENTES EN ÉTÉ	15
IV) ANNEXE 2 : IMPLICATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE DISPOSITIF DE RÉALIMENTATION DES COURS D'EAU	15
V) ANNEXE 3 : LES 32 ACTIONS DE GARON'AMONT.....	18

INTRODUCTION

Les périodes répétées de canicules enregistrées depuis le mois de juin, la persistance d'un temps sec depuis le mois de mai, ainsi que les prélèvements importants notamment pour l'irrigation, ont réduit fortement le débit des principaux cours d'eau sur l'ensemble du territoire français.

Le département de la Haute-Garonne n'est pas épargné et connaît un épisode durable et historique de sécheresse. Conséquence : l'ensemble du département est actuellement en alerte renforcée.

Cette situation sans précédent a contraint le SMEAG, en concertation avec l'État et ses partenaires, à procéder précocement, dès le 9 juillet, aux premiers déstockages de réserves d'eau retenues dans les lacs hydroélectriques pyrénéens gérés par EDF pour réalimenter la Garonne. À ce jour, le soutien de l'étiage de la Garonne atteint un niveau historique, avec un volume de 39 millions de mètres cubes d'eau déjà mobilisés, soit plus de la moitié du stock disponible.

Ce soutien d'étiage, quasi ininterrompu depuis juillet, représente un tiers de l'eau de la Garonne à Toulouse et a permis de préserver jusqu'ici l'alimentation en eau potable et les milieux aquatiques, et de sauvegarder autant que possible, toute une économie dépendante de l'eau du fleuve.

La persistance de la sécheresse et la nécessité de conserver des stocks d'eau jusqu'en octobre, ont contraint le Préfet de la Haute-Garonne à mettre en place des mesures de restriction concernant les prélèvements dans les cours d'eau et leurs nappes.

La situation actuelle préfigure les situations de crises auxquelles les pouvoirs publics, les acteurs économiques et l'ensemble de la population vont devoir faire face dans les années à venir : un déficit des ressources en eau nécessaires pour assurer la préservation des milieux aquatiques et répondre aux différents usages individuels et collectifs.

L'étude prospective « Garonne 2050 », réalisée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne entre 2011 et 2013, a révélé qu'en l'absence de mesures fortes d'adaptation et de préservation des ressources naturelles, les débits naturels d'étiage seront en moyenne réduits de moitié pour le bassin de la Garonne.



© Loïc Bel / CD31

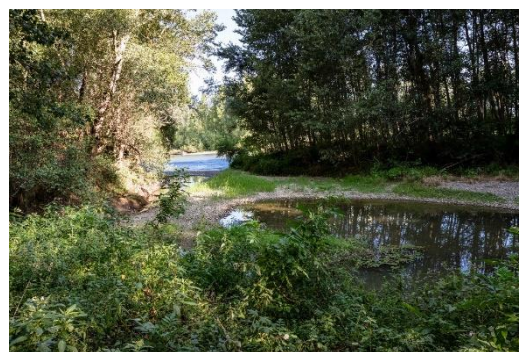
DOSSIER DE PRESSE

Dans le cadre de ses missions de solidarité territoriale, le Conseil départemental de la Haute-Garonne est un acteur historique pour la gestion de l'eau sur l'ensemble de son territoire.

Fin 2017, face à l'accélération du réchauffement climatique, le Département de la Haute-Garonne a souhaité lancer une grande concertation sur la question de la préservation de la ressource en eau avec l'ensemble des acteurs concernés et la population. Ce Projet de Territoire, appelé Garon'Amont, a abouti en 2020 sur la définition d'un programme d'actions concrètes à court, moyen et long termes, qui doit permettre la poursuite du développement durable des territoires.

Certaines de ces actions sont déjà engagées et ont ainsi permis de pouvoir faire face, en partie, à la situation de crise actuelle.

Aujourd'hui, face à l'accélération du réchauffement climatique, le Conseil départemental prend ses responsabilités et a décidé d'accélérer la mise en œuvre d'actions concrètes issues de cette concertation, afin de garantir et sécuriser l'accès à l'eau potable et les différents usages de la ressource en eau dans les années à venir, ainsi que de préserver la biodiversité indispensable à la survie de la planète.



© Loïc Bel / CD31

I – LE DÉPARTEMENT, ACTEUR HISTORIQUE POUR LA GESTION DE L'EAU SUR L'ENSEMBLE DE SON TERRITOIRE

Situé à un carrefour des eaux venant des Pyrénées et du Massif Central, le département de la Haute-Garonne est drainé par plusieurs grands axes hydrographiques (Garonne, Ariège, Tarn...). L'accès à une ressource en eau de qualité constitue un enjeu fondamental pour le développement équilibré des territoires. Historiquement, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a donc développé une politique très engagée sur cette thématique.

Pour préserver la ressource en eau, en termes quantitatif et qualitatif, le Conseil départemental s'implique dans les différents dispositifs qui s'emploient à trouver des solutions pour anticiper la situation préoccupante de pénurie d'eau annoncée dans les prochaines années.

LE PROJET DE TERRITOIRE GARON'AMONT

Dès 2016, face à l'urgence climatique, le Conseil départemental a fait de la question de la ressource en eau une priorité de son plan départemental pour la transition écologique.

Fin 2017, le Département a engagé une grande concertation avec l'ensemble des acteurs concernés et la population, afin de mettre en place une gestion concertée et durable de l'eau en Garonne amont. Ce Projet de Territoire, appelé Garon'Amont, a permis d'établir et de planifier un programme d'actions à court, moyen et long termes, dans le but d'optimiser la gestion de la ressource en eau sur le bassin de la Garonne amont et de préserver les différents usages.

Ce projet ambitieux répond à l'urgence d'assurer et de permettre ainsi la poursuite du développement des territoires dans le respect des équilibres environnementaux.

Le comité de pilotage du projet regroupe les Conseils départementaux de l'Ariège, des Hautes Pyrénées, du Gers, le Conseil Régional Occitanie, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et l'État.

Cette démarche exemplaire a été saluée par les deux garants désignés par la Commission nationale du Débat Public. Un panel de 30 citoyens, tiré au sort, a émis 130 recommandations qui ont permis la définition d'un plan opérationnel composé de 32 actions concrètes.

Ce plan s'applique aux différents usages de l'eau (agriculture, eau domestique, industries, loisirs, aménagement du territoire et milieux naturels) et s'articule autour des 4 axes stratégiques proposés par le panel :

- accompagner la sobriété et les économies d'eau,
- conclure un pacte de gouvernance moderne et participatif,
- stocker l'eau,
- refonder l'aménagement du territoire.

Le projet de territoire Garon'Amont représente un financement global évalué entre 14 et 19 M€ sur la période 2020-2025, dont 8 M€ pourront être pris en charge par le Conseil départemental.



Panel citoyen Garon'Amont © DR

II – DES ACTIONS CONCRÈTES DÉJÀ ENGAGÉES ET PROGRAMMÉES

OPTIMISER L'EAU DISPONIBLE

Il s'agit de valoriser les stocks d'eau naturels et artificiels existants et de mieux exploiter l'eau qui tombe.

1 - Préserver et mieux utiliser les réserves naturelles existantes

Les actions déjà mises en œuvre

- La conservation des zones humides

Les zones humides sont des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau de façon permanente ou temporaire.

Elles jouent le rôle d'«éponges naturelles» qui reçoivent de l'eau, la stockent et la restituent. Ainsi, les zones humides régulent les crues et jouent ainsi un rôle dans la prévention contre les inondations. Elles rechargent les nappes phréatiques par infiltration des apports d'eau stockés. Elles servent de soutien d'étiage pour les cours d'eau en période de sécheresse, en restituant progressivement l'excès d'eau stocké en période pluvieuse.

Les zones humides constituent de véritables puits à carbone et participent à la régulation du climat. Elles représentent de véritables réservoirs de biodiversité.

Ces zones humides ont longtemps été ignorées et abandonnées alors qu'elles jouent un véritable rôle pour la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité. On estime que chaque mètre carré de zone humide peut stocker 1 m³ d'eau.

En 2020, le Conseil départemental a créé le Conservatoire départemental des zones humides, afin de mieux les préserver. 1 668 zones humides ont été recensées pour une surface de 4 487,77 hectares, pouvant stocker entre 20 et 40 Mm³. À ce jour, 11 zones humides pour une surface totale de 444,8 hectares ont déjà été inscrites par le Conseil départemental au Conservatoire départemental des zones humides, soit 10 %.



© DR

DOSSIER DE PRESSE

ACTIONS PROGRAMMÉES

Accélération du classement des zones humides

Le Conseil départemental va lancer une campagne auprès de l'ensemble des maires de Haute-Garonne pour accélérer le classement des zones humides, véritables réservoirs d'eau naturels. Le classement sera, par ailleurs, étendu à d'autres zones naturelles.

Le Département envisage également de devenir gestionnaire des zones humides du domaine public fluvial, en partenariat avec l'État.

La recharge des nappes phréatiques

Une première expérimentation au niveau national, portée par Réseau 31 et financée par le Département, va être menée cet hiver entre Saint-Martory et Carbonne. Elle va consister à infiltrer de l'eau dans la nappe à partir de fossés alimentés par le canal de Saint-Martory, durant l'hiver et le printemps.

Les gains en volume sont estimés entre 5 et 10 Mm³ qui viendront directement alimenter les rivières.

Prélèvement, en période d'étiage, dans les gravières

Les gravières (liées notamment à l'extraction de granulats le long des fleuves) sont nombreuses sur la vallée de la Garonne. Les plus anciennes présentent un colmatage important et sont peu connectées à la nappe alluviale. Ces gravières pourraient servir de réserves d'eau pour les prélèvements d'irrigation, en substitution de la nappe alluviale, notamment en période estivale. Près de 700 ha de gravières ont été comptabilisées dans le Projet de Territoire Garon'Amont. Une première expérimentation est en cours avec des associations environnementales, des scientifiques et des agriculteurs au lac de Barbis à Carbonne.

2 - Optimiser le potentiel des réserves artificielles existantes

Le Conseil départemental a accompagné, depuis des décennies, la mise en place des grandes infrastructures de stockage et de transport de l'eau destinées à l'eau potable, puis à l'irrigation et progressivement à la préservation des milieux.

Aujourd'hui, le Département gère un important patrimoine hydraulique, directement ou en partenariat avec d'autres départements, via des institutions ou des syndicats, constituant une ressource en eau d'environ 200 Mm³ par an, utilisés pour l'irrigation, le soutien d'étiage (Garonne, Ariège, Tarn...) et la production d'eau potable :

- les barrages des Cammazes et de la Galaube (situés dans le Tarn et l'Aude, 28 Mm³) construits et gérés par l'Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN) créée en 1947 ;
- le Canal de Saint-Martory construit à la fin du XIX^{ème} siècle, concession à perpétuité du Département depuis 1927, géré

DOSSIER DE PRESSE

pour le compte du Département par Réseau 31 depuis 2010 ;

- le barrage de Montbel (situé en Ariège, 60 Mm³) construit par l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du barrage de Montbel (IIABM) créée en 1979 ;
- la retenue de la Ganguise (située dans l'Aude, 44 Mm³) construite en 1979 et rehaussée en 2005, dans laquelle le Conseil départemental bénéficie, par convention, d'un quota d'eau ;
- le barrage du Filheit (situé en Ariège, 4,9 Mm³) géré par l'Institution Interdépartementale pour la Création et l'Exploitation d'Ouvrage d'Eau Brute (IICEOPEB) créée en 1991 ;
- les retenues de Balerme et Laragou (situées en Haute-Garonne, 2 Mm³ chacune) construites en 1994, gérées pour le compte du Département par le SMEA-Réseau 31 depuis 2010.

Le Conseil départemental est également membre du Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (SMEAG) créé en 1983, qui assure notamment la gestion de lâchers d'eau, depuis les réserves stockées dans des barrages EDF, pour soutenir les étiages de la Garonne. Un conseiller départemental, Jean-Michel Fabre, en assure la présidence.

Parallèlement, le Département soutient financièrement les collectivités ayant la compétence GEMAPI (budget annuel de 300 k€).

Le Conseil départemental est également partie prenante de différentes démarches de planification : SAGE (Vallée de la Garonne, Hers Mort Girou, Bassins versant des Pyrénées ariégeoises, Neste Rivières de Gascogne) et du Plan de Gestion des Étiages (PGE) Garonne Ariège.

Les actions déjà mises en œuvre

• Augmentation des volumes d'eau mis à disposition dans les retenues EDF

En juillet 2022, un nouveau contrat de coopération a été conclu entre EDF, le SMEAG, l'État et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, afin d'augmenter le volume d'eau mobilisable dans les réserves hydroélectriques, comme le Lac d'Oô, pour soutenir les faibles débits de la Garonne lors des périodes de sécheresse entre juillet et octobre.

Le stock pour le soutien d'étiage est porté de 52 à 70 millions/m³, soit + 36 %, ce qui permet, aux plus basses eaux, un débit supplémentaire de 20 m³ d'eau par seconde de plus à la Garonne. Cette augmentation de volume a permis le soutien d'étiage de juillet et la sécurisation de l'eau potable.



Lac de Montbel © CD31 - Laura Puech

DOSSIER DE PRESSE

• Mise à disposition de volumes dans la retenue du Filheit

En juillet 2022, le SMEAG et l'IICEOPEB (Institution Interdépartementale pour la Création et l'Exploitation d'Ouvrages de Production d'Eau Brute), l'État, et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ont signé un nouveau contrat de coopération portant sur la période 2022-2024. Le volume mis à disposition par l'IICEOPEB, depuis la retenue du Filheit sur l'Arize, est désormais porté à 1,5 Mm³ (+50 %) sous réserve du niveau de remplissage de la retenue au 1^{er} juillet.

• Mise à disposition de volumes dans les retenues du Touch

Un accord de coopération est en cours entre le SMGALT (Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch), le SMEAG, l'État, Réseau 31, le Conseil départemental de la Haute-Garonne et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, qui prévoit la mobilisation d'un volume total de 1 Mm³ depuis 3 retenues appartenant au SMGALT situées sur le bassin du Touch. Ces volumes permettront d'assurer le soutien d'étiage sur le bassin du Touch pour les années 2022-2023. Afin de faire face à la situation de sécheresse exceptionnelle, un débit de 100 l/s soutient le débit du Touch depuis le début du mois.

• Optimisation de la gestion du canal de Saint-Martory

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne a financé de nombreux aménagements pour optimiser la gestion du canal de Saint-Martory.

Ces travaux ont permis une économie de prélèvement en Garonne d'environ 6 Mm³ lors des étiages de 2021 et de 2022. De nouvelles modalités de gestion vont être expérimentées afin de diminuer les prélèvements en période de tension et de sécuriser tous les usages.



Le canal de Saint-Martory © CD31

ACTIONS PROGRAMMÉES

La mobilisation accrue de réserves existantes sous-utilisées et disponibles immédiatement

- Les réserves de Balerme et Laragou, dont le Conseil départemental est propriétaire, représentent un volume mobilisable de 2 Mm³ chacune.
- Le Département va poursuivre les accords de partenariat pour permettre la mise à disposition d'un volume de l'ordre de 3,6 Mm³ d'eau depuis 5 retenues collinaires situées sur le bassin du Touch destiné au soutien d'étiage du Touch et de la Garonne.
- La coopération avec le Val d'Aran va être renforcée autour de la mobilisation des réserves.

DOSSIER DE PRESSE

Une grande concertation autour de la création de nouvelles retenues d'eau

Fin 2022, le Conseil départemental lancera une grande concertation autour de la création de nouvelles retenues d'eau. Ce processus de concertation s'appuiera sur les élus des territoires et les citoyens. Il s'agit de définir collectivement ce que pourront être de nouvelles réserves situées au bon endroit et écologiquement acceptables.

ÉCONOMISER ET SÉCURISER L'EAU POTABLE

Le Conseil départemental est membre de *Réseau 31*, Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement. Il accompagne, sur le plan technique et financier, les collectivités du département compétentes en matière d'alimentation en eau potable des populations et de l'assainissement des eaux usées qui entreprennent des travaux destinés à améliorer et sécuriser la distribution d'eau potable, à préserver la qualité des eaux brutes (réseaux de collecte des eaux usées et stations d'épuration), et au traitement et à l'infiltration des eaux pluviales. Un effort conséquent a été décidé par le Conseil départemental dès 2016, en augmentant l'enveloppe financière de 2 à 5 M€ pour tous les projets d'alimentation en eau potable et d'assainissement.



© CD31

1 - Réduire les fuites sur le réseau d'eau potable

On estime à 20 % le taux de fuite d'eau dans le réseau d'eau potable en France. Un taux qui peut atteindre 32 % dans les territoires ruraux.

Les actions déjà mises en œuvre

- Le Conseil départemental a élaboré un **Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable** qui doit permettre la sécurisation de l'eau potable du territoire à l'horizon 2030. Ce schéma prévoit un programme d'actions pour un montant d'environ 800 M€ de travaux à réaliser d'ici 2030. Près de 50 % sont consacrés au renouvellement des réseaux, ce qui permettra de réduire sensiblement les fuites et donc d'économiser la ressource en eau.

DOSSIER DE PRESSE

ACTIONS PROGRAMMÉES

Soutien aux communes en difficulté suite à la sécheresse

Le Département va mettre en œuvre un plan d'aide à destination des communes qui ont rencontré ou rencontrent encore des difficultés en raison de la sécheresse, pour le renouvellement de leur réseau d'eau potable.

Sensibiliser le grand public aux économies d'eau potable

Le Conseil départemental va lancer une grande campagne de sensibilisation auprès des Haut-Garonnaises et des Haut-Garonnais pour informer et sensibiliser le grand public sur les bonnes pratiques à adopter pour préserver la ressource en eau, toute l'année, face au changement climatique.

La recharge des nappes phréatiques par infiltration des eaux pluviales

La recharge active de nappes par infiltration des eaux pluviales en période de hautes eaux peut permettre un soutien accru des débits d'étiage et une limitation de l'augmentation de la température de l'eau, ceci de façon naturelle. Sur le territoire de Garonne amont, plus de 140 millions de m² de surfaces imperméabilisées sont situées sur des secteurs présentant une géologie favorable à l'infiltration. Cela représente un ruissellement annuel de 80 millions de m³. L'infiltration de cette ressource potentielle d'eaux pluviales pourrait théoriquement contribuer à la réduction du déficit estival à hauteur de plusieurs millions de m³.

Expérimenter la réutilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage agricole et des espaces verts

À l'échelle nationale, la réutilisation des eaux usées traitées est encore très peu développée, avec un cadre réglementaire très exigeant par mesure de précaution. Le Conseil départemental envisage de mener des expérimentations en Garonne amont dans ce domaine.

Environ 180 prélèvements d'irrigation se situent dans un rayon de 2 km autour d'une potentielle « ressource Eaux Usées Traitées ».

Ce gisement potentiel pourrait être stocké durant la période hivernale et restitué pour irriguer des espaces verts et/ou des cultures de manière expérimentale. Ce serait un moyen de substitution à des prélèvements agricoles en cours d'eau ou en consommation d'eau potable en période d'étiage, par de la ressource stockée sur la période hivernale.

2 – Surveiller la qualité de l’eau potable

Les actions déjà mises en œuvre

- Le Conseil départemental finance un réseau de **4 stations d’alerte aux pollutions accidentelles** des eaux brutes destinées à la consommation humaine (3 sur la Garonne à Montespan, Saint-Julien et au Bazacle à Toulouse, et 1 sur le canal de Saint-Martory à Lherm). Ces dispositifs sont stratégiques puisque plus de 90 % des Haut-Garonnais sont alimentés par de l’eau prélevée en rivière. Ces stations d’alerte mesurent notamment en continu les ressources en eau potable de la Haute-Garonne provenant de la Garonne. L’exploitation du réseau de stations d’alerte est effectuée par les équipes du Laboratoire Départemental EVA (Eau, Vétérinaire, Air).

En cas de dégradation de la qualité des eaux et de pollution accidentelle, l’équipe du Réseau de Stations d’Alerte prévient en temps réel les autorités sanitaires ainsi que les exploitants d’unités d’eau potable.

Le laboratoire départemental EVA assure également la surveillance des eaux souterraines des eaux de lacs et des rivières.

- Le Département possède son propre **réseau de suivi de la qualité du milieu aquatique**, qui porte sur une cinquantaine de stations (nappes, sources, rivière, plan d’eau) avec plusieurs milliers d’analyses réalisées chaque année. En 2021, le réseau a suivi 50 stations avec 205 prélèvements réalisés et 17 000 paramètres analysés.

- Le Département s’est investi depuis 2007 dans le **Défi Aussonnelle**, projet visant à retrouver le bon état des eaux par la création de stations d’épurations et la réalimentation de la rivière Aussonnelle.



Station d’alerte de Lherm © CD31

ACTIONS PROGRAMMÉES

La création de trois nouvelles stations d’alerte

3 nouvelles stations d’alerte vont être installées sur les rivières du Tarn et de l’Ariège, pour protéger les usines d’eau potable de Villemur-sur-Tarn, Buzet-sur-Tarn et Calmont. Cet investissement représente un coût de 500 000 € pour le Département de la Haute-Garonne.

3 - La création d'observatoires

Les actions déjà mises en œuvre

Afin de mieux appréhender les conséquences du changement climatique sur la qualité des milieux aquatiques, le Conseil départemental a créé divers observatoires :

- **Observatoire des zones humides** pour mieux évaluer leur rôle sur la régulation hydrologique et les préserver.
- **Observatoire des sources**, en partenariat avec le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) et les producteurs d'eau potable. Engagé en 2021, cet observatoire partenarial et patrimonial permet de mesurer l'effet du changement climatique sur la ressource souterraine, et ainsi d'anticiper les effets sur les cours d'eau et l'alimentation en eau potable.
- **Observatoire thermique des cours d'eau**
Engagé en 2021, cet observatoire étudie l'effet du changement climatique sur la température des cours d'eau et permet d'identifier les paramètres qui influent le plus (température de l'air, bancs de galets, barrages). Il permettra de prévenir la perte de biodiversité aquatique, le développement d'algues et de bactéries, le risque sanitaire potentiel pour l'eau potable, l'augmentation de l'évaporation, les problématiques de fonctionnement de la centrale de Golfech...

ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Afin de favoriser le développement de l'activité agricole et d'accompagner les exploitants dans la transition agro-écologique, le Conseil départemental a mis en place un réseau de 26 conseillers agroenvironnement sur l'ensemble de la Haute-Garonne.

1 – Vers une agriculture plus économe en eau

En Haute-Garonne, on compte 400 exploitations « irrigantes » et 3 300 exploitations de cultures dites « pluviales ».

Les actions déjà mises en œuvre

- Le Conseil départemental, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne a lancé un projet d'accompagnement des exploitants agricoles financé par l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Ce projet prévoit la mise en place de diagnostics d'exploitation et de conseils individuels suivis sur 3 ans. Les perspectives d'économies d'eau peuvent porter sur l'amélioration des matériels et des techniques d'irrigation, la couverture des sols pour favoriser le stockage de l'eau et limiter l'érosion des sols, le recours à une irrigation sous pilotage technique avec des capteurs type sondes tensiométriques, des compteurs communicants ou encore l'adoption de nouvelles pratiques culturales (rotation, espèces, variétés, dates de semis, etc.).

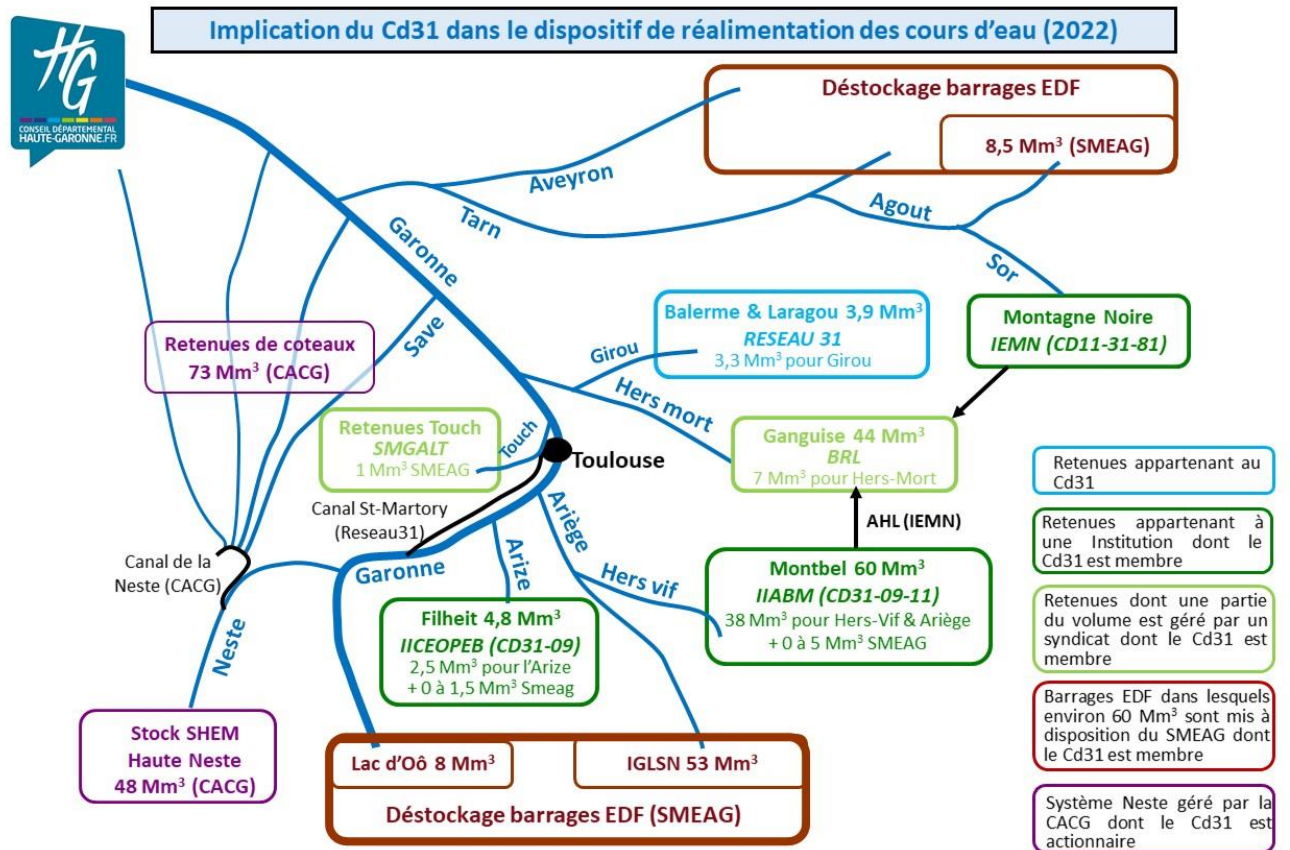
Ces diagnostics serviront à produire, dès 2023, des références partagées et territorialisées sur l'utilisation de l'eau en l'agriculture.

- Chaque semaine, le Département diffuse auprès des exploitants agricoles de la Haute-Garonne un **bulletin hebdomadaire de conseil à l'irrigation** de juin à septembre, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne et Réseau 31.



Tensiomètres pour mesurer l'humidité © CD31

ANNEXE 1



ANNEXE 2

LA GARONNE : UNE RESSOURCE NATURELLE ABONDANTE MAIS AVEC DES DIFFICULTÉS RÉCURRENTES EN ÉTÉ

La Garonne est un fleuve puissant qui bénéficie des apports pluvieux et neigeux des Pyrénées. Le volume des eaux écoulées par la Garonne en amont de la confluence avec l'Ariège est en moyenne de 4,5 milliards de m³ de ressources naturelles dont 0,74 milliard de m³ issus du versant espagnol du val d'Aran.

DOSSIER DE PRESSE

En étiage, les débits provenant du bassin Garonne amont représentent environ la moitié du débit total de la Garonne à son arrivée à Toulouse, le reste venant de l'Ariège. Ces débits représentent encore un quart des débits de la Garonne à Bordeaux où le fleuve rejoint l'océan Atlantique.

Cependant, au cœur de l'été et en début d'automne, les prélèvements d'eau pour les canaux et l'ensemble des usages (eau potable, industrie, agriculture...) réduisent les débits et peuvent être à l'origine d'un déséquilibre de la ressource en eau. Selon les statistiques sur les 30 dernières années, il a manqué, 1 année sur 5, à la Garonne amont environ 13 millions de m³/an. Ce déficit, qui n'est pas suffisamment réduit par les soutiens d'étiage opérés jusqu'à présent, constitue une menace pour répondre à la demande des différents usages de l'eau, et plus largement pour l'environnement.

Par ailleurs, la répartition des richesses en eau sur le territoire Garonne amont est inégale : si en montagne et au bord des très grandes rivières, la ressource est globalement importante, les petits cours d'eau de plaine sont beaucoup moins bien fournis à mesure que l'on s'éloigne des Pyrénées. Sur ces petits cours d'eau, les étiages peuvent même être très sévères avec un tiers d'entre eux qui s'assèchent certains étés.

DES PROJECTIONS PESSIMISTES SUR LE FUTUR DE LA RESSOURCE NATURELLE À L'HORIZON 2050

Si les projections climatiques restent incertaines sur les aspects pluviométriques, elles convergent pour la fréquence et la durée des sécheresses estivales. Il en ressort que la quantité d'eau disponible se dégradera sans doute partout avec cependant une incertitude plus forte en montagne. Le volume d'eau qui coule en été devrait diminuer et les projections en termes de manque d'eau pour satisfaire les usages et les milieux naturels s'aggraveront.

La principale préoccupation est l'affaiblissement et la fonte de plus en plus précoce du manteau neigeux, qui aura pour conséquence d'apporter moins d'eau en début d'été. Une situation qui devrait s'accroître et dont les effets seront perceptibles sur tous les affluents pyrénéens de la Garonne. Les différentes études sur le changement climatique montrent une diminution potentielle des débits naturels de 20 à 40 %, voire 50 % en été. Les prévisions à l'horizon 2050 font état d'une diminution de moitié des débits naturels en été.

DOSSIER DE PRESSE

La conséquence sera, pour ces rivières et le fleuve, des étiages prolongés et arrivant beaucoup plus tôt, à savoir dès juin/juillet au lieu d'août/septembre.

Cet état de fait s'imposera à tout le bassin de la Garonne y compris en aval de Toulouse. Ce changement de calendrier et l'affaiblissement de la ressource entraîneront une demande en eau potentiellement accrue pour les usages. Un double effet qui risque d'aggraver les situations de crises en intensité et en fréquence.

LES AUTRES SYSTÈMES DE RÉGULATION NATURELLE EUX AUSSI MENACÉS

Les zones humides et les nappes souterraines stockent l'eau en période d'abondance et la restituent lentement aux ruisseaux et rivières, ce qui les rend essentielles en fin d'étiage. Ce cycle naturel est lui aussi menacé par les changements climatiques.

Les eaux souterraines présentent des caractéristiques géologiques très variées, notamment dans les Pyrénées qui abritent d'importantes ressources souterraines. Les alluvions de Garonne (le galet de Garonne), du Salat ou de la Neste constituent un réservoir en sous-sol essentiel à la qualité et à la quantité d'eau.

Cependant, l'extraction de graviers du lit de la Garonne, utilisés pour les bâtiments et travaux publics, fragilise quantitativement et qualitativement cette ressource.

Les zones humides, quant à elles, même si elles occupent une faible surface, sont réparties en de nombreux points du territoire Garonne amont. Elles sont, avec les sources issues des eaux souterraines, à l'origine de chaque petit cours d'eau. Ces ressources sont cependant menacées par l'urbanisation, le drainage et le remblaiement.

DOSSIER DE PRESSE

ANNEXE 3

LISTE DES 32 ACTIONS DU PROGRAMME POUR LE PROJET DE TERRITOIRE GARON'AMONT



Sobriété - économies d'eau

	Eau potable
1	Sensibiliser la population aux économies d'eau potable
2	Accompagner la gestion patrimoniale et l'amélioration du rendement des réseaux
	Eau industrielle
3	Poursuivre la recherche d'économies d'eau sur des sites industriels principaux consommateurs en zone sensible à la sécheresse
	Modèles agricoles
4	Observatoire technique territorial partagé des économies d'eau agricoles
5	Diagnostics d'exploitation et suivi individuel : accompagner les exploitant·e·s pour une approche agro-écologique globale
6	Mise en réseau des agriculteur·rice·s et des conseiller·ère·s Irrigation (thème : retours d'expérience sur les économies d'eau et modèles agricoles)
7	Améliorer la performance du matériel d'irrigation économe en eau et généraliser le pilotage
8	Solidarité territoriale : lien entre projets alimentaires territoriaux et PTGA

Pacte de gouvernance

	Associer les citoyens aux politiques de l'eau
9	Mettre en place une instance de concertation
10	Communiquer autour du Projet de territoire Garon'Amont
	Clarifier la gouvernance du partage de l'eau
11	Mettre en place le Comité de pilotage en charge du suivi du PTGA
12	Renforcer la concertation territoriale concernant les concessions hydroélectriques
13	Le Val d'Aran : réactiver et moderniser la coopération transfrontalière autour de la question des ressources en eau

Stocker l'eau

	Appui sur les stocks existants
14	Renforcer la capacité de rétention de l'eau dans les sols agricoles
15	Expérimentations sur la réduction de l'impact de l'irrigation durant la période d'étiage par prélèvement dans les gravières
16	Maximiser et optimiser la mobilisation des stocks hydroélectriques en capitalisant sur la gestion expérimentale menée en 2020-2021
17	Connaître et renforcer le rôle des retenues collinaires existantes dans la gestion locale de l'eau
18	Optimisation de stock et gestion expérimentale de 5 retenues collinaires sur le bassin versant du Touch
	Solutions fondées sur la nature
19	Opérations expérimentales de recharge de nappe
20	Observatoire et stratégie "Zones humides" à l'échelle du périmètre du PTGA
21	Développer un conservatoire départemental des zones humides en Haute-Garonne

DOSSIER DE PRESSE

- | | |
|------------------------|---|
| 22 | Valoriser sur le plan pédagogique les espaces où des actions du PTGA contribuent à la préservation de la ressource en eau |
| Nouveaux stocks | |
| 23 | Co-construire le cahier des charges pour envisager de nouvelles retenues au bilan socio-environnemental optimisé |

Aménagement du territoire

- | | |
|--|---|
| Observatoire des milieux aquatiques | |
| 24 | Observatoire hydrologique des sources |
| 25 | Observatoire thermique des cours d'eau |
| Penser l'aménagement du territoire dans sa globalité | |
| 26 | Expérimenter la réutilisation des Eaux Usées Traitées pour satisfaire les besoins en eau et l'arrosage dans les espaces verts publics ou privés |
| 27 | Développer la recharge active de nappes par infiltration des eaux pluviales en milieu urbain ou semi-urbain |
| 28 | Élaborer un contrat de canal à l'échelle du système Saint-Martory |
| 29 | Expérimentations de gestion du canal de Saint-Martory |
| Restauration de milieux pour améliorer leur résilience au changement climatique | |
| 30 | Préservation de l'espace de mobilité des cours d'eau |
| 31 | Mise en place d'actions coordonnées de continuité sédimentaire |
| 32 | Recharge en matériaux du lit des cours d'eau : Garonne, Salat, Pique |

DOSSIER DE PRESSE

SERVICE DE PRESSE

Cécile van de Kreeke

Responsable des relations presse

cecile.van-de-kreeke@cd31.fr

05 34 33 33 72 – 06 24 66 05 30

ATTACHÉE DE PRESSE

Fabienne Pascaud

fabienne.pascaud@cd31.fr

05 34 33 30 65 - 06 47 74 60 58

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

1, boulevard de la Marquette

31090 Toulouse cedex 9

Tél. 05 34 33 32 31

HAUTE-GARONNE.FR

